

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogtum Luxemburg.

Samedi, 11 mars 1911.

N. 16

Samstag, 11. März 1911.

Loi du 11 mars 1911, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1911.

Au Nom de Son Altesse Royale GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Nous MARIE-ANNE, Grande-Duchesse, Régente du Grand-Duché de Luxembourg ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 7 mars 1911 et celle du Conseil d'Etat du 10 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le budget de l'État pour l'exercice 1911 est arrêté :

En recette ordinaire à la somme de 16,361,750 fr. ;

En recette extraordinaire à la somme de 1,501,250 fr. ;

Total. 17,863,000 fr. ;

En dépense ordinaire à la somme de 17,641,291 fr. ;

En dépense extraordinaire à la somme de 1,501,250 fr. ;

Total. 19,142,541 fr. ;

En recette et en dépense pour ordre à la somme de 9,738,007 fr.

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Gesetz vom 11. März 1911, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1911 betreffend.

Im Namen S. K. H. **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau etc., etc., etc. ;

Wir **Maria-Anna**, Großherzogin, Regentin des Großherzogtums Luxemburg ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 7. März 1911 und derjenigen des Staatsrates vom 10. dess. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Das Staatsbudget für das Jahr 1. 11 ist festgesetzt :

In Betreff der ordentlichen Einnahmen auf 16,361,750 Fr. ;

In Betreff der außerordentlichen Einnahmen auf 1,501,250 Fr. ;

Total. 17,863,000 Fr. ;

In Betreff der ordentlichen Ausgaben auf 17,641,291 Fr. ;

In Betreff der außerordentlichen Ausgaben auf 1,501,250 Fr. ;

Total. 19,142,541 Fr. ;

In Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf 9,738,007 Fr.

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Art. 2. *) La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1911 est fixée à 5 pCt.

Art. 3. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs ainsi que ceux figurant au chapitre des dépenses extraordinaires.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Hohenbourg, le 11 mars 1911.

MARIE-ANNE.

Les Membres du Gouvernement,
EYSCHEN, MONGENAST, DE WAHA, BRAUN.

*) L'art. 56 de la loi du 9 février 1891, concernant l'impôt mobilier, attribue aux communes 4 pCt. du produit de la contribution mobilière.

Art. 2. *) Der Anteil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuer ist für das Jahr 1911 auf 5 pCt. festgestellt.

Art. 3. Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreibung zulässig, ebenso für diejenigen des Kapitels der außergewöhnlichen Ausgaben.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Hohenburg, den 11. März 1911.

Maria-Anna.

Die Mitglieder der Regierung,
Eyschen, Mongenast, de Waha, Braun.

*) Der Art. 56 des Gesetzes vom 9. Februar 1891, über die Mobiliensteuer, ertheilt der Gemeinde 4 pCt. des Ertrages der Mobiliensteuer zu.

Chapitre 1^{er}. — Recettes.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1911.
A. — Recettes ordinaires.		
Section 1 ^{re} .		
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur fr.	
Section II. — Contributions directes et accises.		
2	Contribution foncière :	250,000
	a) Propriétés non bâties 487,000	
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) 583,000	1,070,000
3	Contribution mobilière et patentes	1,590,000
4	Impôt sur les mines et minières.	220,000
5	Impôt sur les cabarets	285,000
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne :	
	a) Eau-de-vie indigène 1,200,000	
	b) Eau-de vie importée de l'Allemagne. 30 000	1,230,000
7	Bière	375,000
8	Recouvrement des frais de poursuite	2,400
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1911.
10	Extraits du cadastre	4,500
11	Recettes diverses	4,000
	Section III Douanes.	4,686,900
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de consommation :	
	a) Droits d'entrée 3,375,000	
	b) Sucre de betteraves 750,000	
	c) Sel 290,000	
	d) Tabac indigène 70,000	
	e) Impôt sur les cigarettes.) y compris la bonification	4,840,000
	f) Vins mousseux 90,000	
	g) Objets d'allumage 85,000	
	h) Objets d'éclairage 70,000	
	des frais de perception	
13	Droits de statistique	40,000
14	Uebergangsabgabe sur la bière	110,000
15	Recettes diverses (droits d'entrepôts, amendes, etc.)	40,000
	Section IV. — Enregistrement et domaines.	5,000,000
16	Enregistrement.	690,000
17	Grefte	49,200
18	Hypothèques	120,000
19	Successions	350,000
20	Centimes additionnels.	353,700
21	Timbre	250,000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	6,000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire	100,000
24	Récouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	21,000
25	Récouvrement de frais de poursuites et d'instance	4,500
26	Ferme de la pêche et des passages d'eau	9,400
27	Relaisement du droit de chasse.	4,000
28	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	21,000

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1914.
29	Id. — remboursement des traitements des gardes forestiers	100,000
30	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glais de l'ancienne forteresse	1,000
31	Ventes mobilières	230,000
32	Produit des pépinières de l'État	7,000
33	Rentes des concessions minières	438,000
34	Locations	8,400
35	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glais de l'ancienne forteresse	100
36	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	18,700
37	Taxes et annuités des brevets d'invention etc	40,000
38	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements etc.	3,300
39	Recettes diverses	5,000
	Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.	2,794,300
40	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1,458,000
41	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	80,000
42	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	338,000
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles	1,876,000
43	Produit du travail des détenus à Luxembourg et à Diekirch	92,500
44	Recettes diverses du service économique	1,000
45	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires :	
	a) Aveugles	2,000
	b) Sourds-muets	2,500
	c) Dépôt de mendicité	2,000
	d) Hospice du Rham	92,500
	e) Maison de santé d'Ettelbruck	86,000
		185,000
	Section VII. — Recettes diverses.	278,300
46	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	360,000

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1911.
47	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-sur-Alzette dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Etelbruck, dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	426,000
48	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	15,000
49	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,750
50	Remboursement de la subvention de fr. 8,000,000 accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention-loi du 41 novembre 1902-3 avril 1903), 9 ^e annuité	500,000
51	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	27,170
52	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains.	45,000
53	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	126,000
54	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15,000
55	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	3,000
56	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100
57	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24,000
58	Intérêts de fonds en dépôt	12,000
59	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité	4,000
60	Laboratoire bactériologique : a) Produit des analyses 2,000 b) Service de l'inspection des viandes 6,000 c) Vente de vaccin et de sérums 2,000 d) Recettes du service public de désinfection 500	10,500
61	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	41,000
61bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1906 sur le phylloxéra)	6,700
62	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	3,830
63	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits	pour mémoire.

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1911.
63bis	Part de la ville de Luxembourg dans les frais de construction de l'école d'artisans (2 ^e moitié)	450,000
		1,476,050
	Total des recettes ordinaires.	16.361,750
	B. — Recettes extraordinaires.	
64	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	50,000
65	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	5,000
66	Emission de bons du Trésor	4,446,250
	Total des recettes extraordinaires.	4,501,250
	Total général des recettes.	17.863,000

Chapitre II. — Dépenses.

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.
	A. — Dépenses ordinaires.	
	Section I ^{re} . — Liste civile.	
1	Liste civile	200,000
	Section II. — Gouvernement.	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	73,480
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	118,810
4	Frais de route et de séjour	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	27,000
6	Statistique	45,000
7	Dépenses pour distinctions honorifiques	6,000
8	Dépenses diverses	4,500
		274,040

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
	Section III. — Chambre des députés.	
9	Chambre des députés	75,000
9bis	Id. — Restant de la session de 1909 à 1910	40,000
		115,000
	Section IV. — Conseil d'État.	
40	Conseil d'État	25,000
	Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.	
14	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	10,430
	Section VI. — Relations extérieures.	
12	Légations	20,000
13	Consulats	7,200
14	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1,000
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	12,600
		40,800
	Section VII. — Justice.	
46	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire (y compris un crédit spécial de 12700 fr., alloué par la loi du 26 décembre 1910)	395,700
47	Frais de bureau des justices de paix	3,000
48	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers et du service anthropométrique	18,000
49	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage	29,000
20	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	6,500
24	Frais de route et de séjour	3,000
22	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400
23	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	4,700
24	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribu- naux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limi- tatif et sans distinction d'exercice.)	125,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
25	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes .	18,000
26	Huissiers audienciers, traitement des concierges	8,500
27	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif)	1,000
		612,800
	Section VIII. — Cultes.	
	<i>a) Culte catholique.</i>	
28	Traitements du clergé	562,000
28 bis	Traitements du clergé. — Restant de l'exercice 1909	4,000
29	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2,800
30	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	4,000
31	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	18,030
32	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3,000
33	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300
34	Subside pour le culte catholique (y compris 4500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	10,000
	<i>b) Culte protestant.</i>	
35	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	3,400
36	Subside	4,500
	<i>c) Culte israélite.</i>	
37	Traitement du rabbin	3,400
38	Subside	4,500
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	608,020
39	Corps de gendarmerie et des volontaires	534,500
40	Depenses de casernement des brigades de gendarmerie	73,500
	Section X. — Chambre des comptes.	577,800
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	43,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	2,600
	Section XI. — Recette générale.	<u>45,700</u>
43	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et des commis; — frais du contrôle	22,800
44	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	<u>5,640</u>
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	<u>28,410</u>
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	333,000
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie.	3,000
47	Frais de route et de séjour	36,200
48	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	28,000
49	Création d'un livre foncier	pour mémoire.
50	Statistique des revenus fonciers	300
51	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,500
52	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	17,000
53	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'État en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889. (Crédit non limitatif).	85,000
54	Expédition des rôles des contributions directes	3,500
55	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	2,000
56	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif)	50,000
57	Dépenses diverses	3,000
58	Installation définitive d'un service de jaugeage officiel; acquisition et pla-	

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
	cement de compteurs d'alcool et organisation de ce service — dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	20,000
	Section XIII. — Enregistrement et domaines.	583,500
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	58,200
60	Frais de route et de séjour	400
61	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif)	80,000
62	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8,000
63	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif).	6,000
64	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet	9,000
65	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1,700
66	Frais d'adjudication	10,000
67	Frais de vente de terrains domaniaux	4,500
68	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	3,700
69	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif).	1,000
70	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	8,000
71	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1,000
	Section XIV. — Douanes.	188,500
72	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	68,850
73	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	11,700
74	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses.	23,000
		403,550

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
	Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel	
75	Crédit foncier et Caisse d'épargne	126,000
76	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice)	2,000
		128,000
	Section XVI. — Pensions.	
77	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Suppléments et augmentation de pensions. (Lois des 28 mars 1899 et 23 mai 1904.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	975,000
78	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	39,500
79	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	10,000
		1,024,500
	Section XVII. — Travaux publics - administration.	
80	Traitements et frais de bureau du personnel	125,700
81	Frais de route et de séjour	25,000
82	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	159,000
83	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	233,200
84	Primes de l'assurance contre les accidents des cantonniers et ouvriers pour le service des routes et chemins repris	8,000
85	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	7,000
		557,900
	Section XVIII. — Travaux publics - voirie.	
86	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris les dépenses d'exploitation du casage mécanique de Merkholz	600,000
86 bis	Route d'Esch-s.-Alzette à Audun-le-Tiche, à l'intérieur d'Esch: transformation de la chaussée empierrée en chaussée pavée	31,300
87	Canalisation sous la voirie de l'État et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités	125,000
87 bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines — 3 ^e crédit	125,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
88	Entretien des chemins repris par l'État	650,000
88 bis	Travaux extraordinaires sur chemins repris :	
	a) Chemin repris d'Esch-s.-Alz. à Obercorn — transformation de la chaussée empierrée en chaussée pavée à l'intérieur d'Esch (Breitenweg) 16,200	30,700
	b) chemin repris d'Esch à Ehlinge — redressement entre Ehlinge et Mondercange 14,500	
89	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les di- xièmes en garantie	100,000
90	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 jan- vier 1843)	10,000
91	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	7,500
92	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10,000
93	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ; dépenses diverses qui s'y rattachent	33,700
94	Chemins de fer vicinaux : travaux d'amélioration et acquisition de maté- riel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives	20,000
95	Dépenses de services automobiles	125,000
96	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'État ; pépinières et élagage d'arbres	20,000
97	Dépenses diverses et imprévues	500
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	1,890,700
98	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walfordange — part con- tributive de l'État dans les frais d'entretien	15,000
99	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'État et des bâti- ments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acqui- sition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie ; taxe d'eau	160,000
100	Etablissement de Mondorf-les-Bains — aménagement — agrandissement des locaux et transformation des installations, 1 ^{er} crédit	25,000
101	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal	1,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
102	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État	30,000
102 bis	Aménagement des locaux affectés au service de la poste et de la gendarmerie dans le nouveau bâtiment de la gare centrale, mobilier compris.	15,000
102 ter	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des établissements pénitentiaires à Luxembourg.	13,000
102 ⁴	Troisième et dernier terme du prix d'acquisition de l'immeuble Springer à Bellevue-Limpertsberg (Loi du 18 avril 1910).	238,000
102 ^a	Nouvelle école d'artisans à Bellevue. Construction, aménagement et mobilier	136,000
102 ^b	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grund.	p ^r mémoire.
103	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	54,000
104	Entretien des monuments historiques	5,000
105	Embellissements dans diverses parties du pays	10,000
106	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	40,500
107	Dépenses diverses et imprévues	500
	Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.	710,000
108	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5,000
109	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	30,000
110	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	20,000
	Section XXI. — Mines.	55,000
111	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	36,500
112	Frais de voyage	7,000
113	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. — Dépenses diverses et imprévues.	5,000
	Section XXII. — Fonds communal.	48,500
114	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1944.
115	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 pCt. à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	258,000
	Section XXIII. — Travaux communaux.	758,000
116	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	50,000
117	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	50,000
118	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	5,000
118bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires à attacher à l'administration du service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets	10,000
119	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	100,000
120	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif.)	41,000
121	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	12,000
	Section XXIV. — Dette publique.	268,000
122	Annuités et frais	500,000
123	Service du nouvel emprunt	245,000
124	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'État (sans distinction d'exercice)	50,000
125	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif.)	16,000
126	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	277,640
	Section XXV. — Commissariats de district.	4,038,640
127	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats	43,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
128	Frais de route et de séjour des commissaires	5,000
129	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	13,000
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.	64,000
130	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; indemnités fixes et frais de voyage pour le contentieux forestier; dépenses imprévues	50,000
131	Traitements des gardes forestiers	100,000
132	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	13,000
133	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3,000
134	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	8,000
135	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces	40,000
136	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, y compris un restant de l'exercice antérieur	80,000
137	Frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage	3,000
138	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière	6,000
139	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	6,000
	Section XXVII. — Service sanitaire.	341,000
140	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc.	12,000
141	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement	13,000
142	École d'accouchement — indemnités du personnel; entretien des malades et des élèves; achat de trousses pour les élèves sortantes; cours de récapitulation — frais; dépenses diverses	49,000
143	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des trousses à l'usage de ces personnes.	4,500
143bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	200
144	Traitements et indemnités des vétérinaires.	22,375

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.
145	Subsides à des sages-femmes	15,000
146	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies .	3,000
147	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc..	5,000
148	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	150,000
149	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin.	3,000
150	Subside à l'Union antialcoolique.	1,500
151	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger.	27,000
152	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	20,000
153	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance en premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose etc.) et dépenses diverses	10,000
154	Menues dépenses	500
	Section XXVIII. — Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.	306,275
155	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc	15,000
156	Frais d'exploitation	60,000
	Section XXIX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	75,000
157	Traitements du personnel du service: indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants	617,000
158	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires	145,000
159	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents.	34,000
160	Traitements et indemnités des facteurs, y compris 48,000 fr. pour majorations de traitement et indemnités de renchérissement des facteurs et agents-facteurs. — Frais de remplacement aux jours de repos	622,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1941.
161	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	53,000
162	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transports des dépêches et des colis, y compris un restant de l'exercice 1908 de fr. 167,40	203,000
163	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais	80,000
164	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	39,000
165	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville	53,000
165bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	8,040
165ter	Acquisition de deux automobiles pour le transport des dépêches et des colis entre Luxembourg-ville et Luxembourg-gare	16,500
165 ⁴	Acquisition d'un nouveau wagon-poste	pour mémoire.
166	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux,	1,000
167	Dépenses diverses et imprévues	4,500
168	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	60,000
	Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	1,936,040
169	Commission d'agriculture	3,000
170	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments.	63,000
171	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice.	1,500
	Section XXXI. — Enseignement agricole.	67,500
172	École et station agricoles à Ettelbruck	46,000
173	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché	9,000
174	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8,000
175	Subsides pour études agronomiques.	7,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
176	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Luxembourg et à Ettelbruck	8,000 <u>78,000</u>
	Section XXXII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	
177	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	50,000
178	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres	100,000
179	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.	50,000
180	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine; prix d'acquisition, frais de douane et autres	200,000
181	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. (Crédit non limitatif)	4,000 <u>404,000</u>
	Section XXXIII. — Chemins d'exploitation.	
182	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux	100,000
	Section XXXIV. — Améliorations agricoles — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	
183	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles	16,000
184	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers	25,000
185	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie	60,000 <u>101,000</u>
	Section XXXV. — Subsidés divers à l'agriculture.	
186	Subsidés aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles	50,000
187	Subsidés en faveur des laiteries	30,000
188	Subsidés divers dans l'intérêt de l'agriculture	40,000 <u>120,000</u>
	Section XXXVI. — Viticulture.	
189	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	3,700
190	Enseignement viticole — conférences et subsidés pour études	7,100
191	Subsidés divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich, de l'acquisition	

Articles.	L I B E L L E.	Credits pour 1911.
	d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts, de la création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneronns en général .	22,000
191bis	Subsides en faveur de la destruction des insectes nuisibles à la vigne . .	25,000
192	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne; — dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxera et pour la destruction des foyers phylloxériques. (Credit non limitif et sans distinction d'exercice)	18,000
192bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905 concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxera	20,000
193	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires, y compris un restant de fr. 1126 de l'exercice 1909.	7,000
	Section XXXVII. Fondation Theisen à Givenich.	102,800
194	Rente due par l'État — loi du 3 avril 1893.	2,000
	Section XXXVIII. — Commerce et industrie.	
195	Chambre de commerce	4,600
196	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902 et 30 juillet 1909) et étude des questions sociales, y compris un restant de l'exercice 1909 de fr. 4331	45,000
197	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire en exécution de l'art. 18 de la loi du 26 septembre 1909, concernant l'imposition des eaux-de-vie (credit non limitif)	334,000
197bis	Assurance invalidité et vieillesse. Frais d'exécution de la nouvelle loi . .	15,000
198	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	20,570
199	Bourse du travail	8,000
200	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail	21,500
201	Service des habitations à bon marché	21,000
202	Fonds des habitations à bon marché	15,000
203	Développement du tourisme dans le pays	15,000
204	Commissariat de la Banque Internationale	6,750
205	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exé-	

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
	cution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice)	1,000
		307,420
	Section XXXIX. — Enseignement professionnel.	
206	École d'artisans — traitements et indemnités	53,000
206bis	Id. — Id. — Régularisation d'ordonnances provisoires pour paiement des traitements et indemnités du personnel pour les mois de novembre et décembre 1909	5,425
207	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses	12,000
207bis	Id. — Dépenses de raccordement de la force motrice des nouveaux ateliers au réseau municipal	10,000
208	Id. — Frais du service intérieur	16,000
209	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15,000
210	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail ; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	1,200
211	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales)	25,000
212	Écoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles . . .	30,000
213	Bibliothèque professionnelle, y compris un restant de fr. 445, 36 d'un exercice antérieur	10,000
		179,325
	Section XL. — Enseignement supérieur et moyen.	
214	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnases de Diekirch et d'Echternach, école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alzette — traitements et indemnités	520,000
215	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	60,000
215bis	Id. — Id. Restant de l'exercice 1909	11,300
215ter	Allocation spéciale de 3000 fr. à chacun des gymnases de Diekirch et d'Echternach, ainsi qu'à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz. en faveur de la bibliothèque des professeurs	9,000
216	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques	10,000
217	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de l'Athénée et des autres établissements similaires du pays	1,000
218	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	5,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
219	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	3,000
220	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	15,000
221	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale	10,000
221bis	Subsides aux gymnases pour jeunes filles	10,000
	Section XXI. — Enseignement primaire.	654,360
222	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire	50,000
223	École normale -- traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses, y compris une somme de 1600 fr. à titre d'indemnité de logement et de renchérissement du personnel enseignant	50,000
224	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire	600,000
225	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	7,500
226	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement	128,000
227	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 7 août 1906 (sans distinction d'exercice)	312,000
228	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	40,000
229	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12,000
230	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000
231	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'école normale	5,500
232	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions	15,000
233	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel	12,500
234	Entretien des élèves du même établissement; habillement et matériel de classe	14,000
235	Établissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	1,800

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
236	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	8,000
237	Subsides dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	4,000
238	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	15,000
239	Création d'une bibliothèque pédagogique	6,000
	Section XLII. — Arts et sciences.	1.287,300
240	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires	24,000
241	Conservatoire de musique à Luxembourg	16,000
242	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique	8,000
243	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg.	10,000
244	Encouragements aux études industrielles et artistiques	8,000
245	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger.	10,000
246	Subside à la section historique de l'Institut	5,000
246bis	Id. — Subside extraordinaire	9,500
247	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2,000
248	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3,000
249	Rémunération du conservateur du musée	4,325
250	Frais d'entretien des collections du musée.	2,000
251	Subside à la Société des sciences médicales	2,000
251bis	Id. — Subside extraordinaire	2,000
252	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois.	2,000
253	Subside à la Société «Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst»	1,500
254	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice).	800

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
255	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés	1,500
	Section XLIII. — Établissements pénitentiaires.	101,685
	<i>A. — Luxembourg.</i>	
256	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire.	2,400
257	Traitements et indemnités	56,000
258	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899.	30,900
259	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menus réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel (sans distinction d'exercice) . . .	100,000
260	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.)	85,000
261	Frais de bureau	1,500
	<i>B. — Diekirch.</i>	
262	Commission administrative — jetons de présence.	600
263	Traitements et indemnités	13,900
264	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menus réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	9,000
264 bis	Id. — Restant de l'exercice 1909.	225
265	Dépenses relatives au travail des détenus	7,500
266	Frais de bureau	500
	<i>C. — Prisons cantonales.</i>	
267	Installation, réparation, ameublement, — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900).	8,000
267 bis	Id. — Restant de l'exercice 1909.	1,411
	Section XLIV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.	346,936
	<i>A. — Maison de santé d'Ettelbruck.</i>	
268	Traitements et émoluments fixes.	28,300
269	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901.	35,200
270	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage,	

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
	éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel.	232,000
271	Menues dépenses	850
	<i>B. — Hospice du Rham.</i>	
272	Traitements	8,200
273	Indemnités fixes	20,500
273bis	Indemnités fixes — Restant de l'exercice 1910	810
274	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel.	175,000
275	Menues dépenses	1,280
	Section XLV. — Bienfaisance publique.	502,110
276	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000
277	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondori-les-Bains	6,000
278	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc.	30,000
278bis	Subside aux habitants de la Moselle qui ont subi de fortes pertes par suite des inondations du 11 novembre 1910	10,000
279	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exer- cice), y compris un restant d'exercices antérieurs	125,000
280	Remboursements des frais tombant à charge de l'État du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897.) (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs	5,000
281	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étran- gers. — Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger.	3,000
	Section XLVI. — Subsides à des associations de secours.	220,000
282	Subsides aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	22,500
283	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail.	30,000

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1911.
284	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non : filiales à l'association générale	5,000
285	Subsides aux caisses de secours :	
	<i>a)</i> des sous-officiers et gendarmes	2,500
	<i>b)</i> des employés de la douane	2,500
	<i>c)</i> des cantonniers	5,000
	<i>d)</i> des secrétaires communaux	5,000
	<i>e)</i> des gardes-forestiers	5,000
	<i>f)</i> des employés des postes et télégraphes	7,500
	<i>g)</i> des instituteurs	6,500
	<i>h)</i> des institutrices	3,250
	<i>i)</i> des gardes-champêtres	5,000
	<i>k)</i> des receveurs communaux	2,500
	<i>l)</i> des fonctionnaires et employés de l'administration des contri- butions et du cadastre ainsi que de l'association d'assurance contre les accidents.	2,500
	Section XLVII.	404,750
286	Récompenses pour actes de dévouement.	500
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.	
287	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	25,000
288	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	25,000
289	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	5,500
290	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'ex- pulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3,000
291	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	8,000
292	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	6,000
293	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	10,000
294	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	35,000
295	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	3,000
		120,500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
	Section XLIX.	
296	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs . . .	20,000
	Section L — Reports d'exercices précédents.	
297	Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	10,000
	Total des dépenses ordinaires	17,644,294
	B. — Dépenses extraordinaires.	
298	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	50,000
299	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises.	90,000
300	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Wallerdange, y compris la rectification du lit de l'Alzette et le prix des emprises	72,000
301	Grosses réparations au pont sur la Sûre à Echternach. — Report de l'art. 288 du budget de 1909.	18,577
302	Mise en état des chemins repris par l'État	400,000
303	Id. — Report de l'art. 289 du budget de 1909.	2,305
304	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux.	450,000
305	Id. — Report de l'art. 290 du budget de 1909.	13,592
306	Passage supérieur sur le chemin de fer, rue de Bonnevoie à Bonnevoie; reconstruction du pont et aménagement des abords	pour mémoire.
307	Dixièmes retenues en garantie et dépenses sur exercices clos	40,000
308	Mise en état des locaux affectés au service des justices de paix	pour mémoire.
309	Agrandissement et appropriation de la maison de santé à Ettelbruck (loi du 25 mars 1902) — sans distinction d'exercice, y compris les dixièmes retenus en garantie — Report de l'art. 293 du budget de 1909	26,972
310	Construction d'une école industrielle et commerciale à Luxembourg — sans distinction d'exercice et y compris les dixièmes. — Report de fr. 2518,32 de l'art. 296 du budget de 1909 et crédit nouveau de fr. 4314,68 pour solde des dépenses de construction	6,830
311	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les travaux de canalisation et les dixièmes	100,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
312	Id. — Report de l'art. 297 du budget de 1909	25,974.
313	Téléphones. Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique — 5 ^e crédit (sans distinction d'exercice). — Loi du 8 août 1907.	150,000
314	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	1,000
315	Remboursement de Bons du Trésor (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54,000
	Total des dépenses extraordinaires	1,504,250
	Total général des dépenses	19,142,541
	Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)	
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie	150,000
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché	700,000
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000.
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5,000
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.	7,433,367
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	277,640.
	Total fr.	9,738,007

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1911, concernant l'exécution de la loi du budget pour l'exercice 1911.

Au Nom de Son Altesse Royale GUILLAUME, par la grâce de Dieu Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Nous MARIE-ANNE, Grande-Duchesse, Régente du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1911 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1911. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

Art. 3. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Hohenbourg, le 11 mars 1911.

MARIE-ANNE.

Les Membres du Gouvernement,

EYSCHEN.
MONGENAST.
DE WAHA.
BRAUN.

Großh. Beschluß vom 11. März 1911, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1911 betreffend.

Im Namen S. M. H. **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Wir **Maria-Anna**, Großherzogin, Regentin des Großherzogtums Luxemburg ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1911 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Saben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1911 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Verteilung der mehreren Departements gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Conseil.

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, welcher ins „*Mémorial*“ eingerückt werden soll, beauftragt.

Schloß Hohenbourg, den 11. März 1911.

Maria Anna.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.
Mongenast.
de Waha.
Braun.